

Monsieur Gabriel ATTAL
Premier Ministre
Hôtel Matignon
57 rue de Varenne
75007 Paris

Le Président

Paris, le 9 janvier 2024

Monsieur le Premier ministre,

Tant par son contenu que par les modalités de son adoption, la loi sur l'immigration votée le 19 décembre 2023 suscite une profonde inquiétude parmi les associations de lutte contre la pauvreté. Elle porte sur les conséquences de cette nouvelle législation, telle qu'elle résultera de l'examen par le Conseil constitutionnel et si elle était malgré tout promulguée sans nouvelle délibération, pour les personnes en situation de précarité et pas seulement les étrangers, pour les intervenants sociaux, les bénévoles, nos associations et leurs rapports de travail avec les pouvoirs publics nationaux et locaux.

Nos adhérents sont d'autant plus directement concernés que nombre d'entre eux mettent en œuvre sans distinction de nationalité des politiques publiques sur des financements de l'Etat pour l'action dans la rue auprès des sans abri, l'hébergement, l'accompagnement social et médico-social, vers le logement, par l'insertion par l'activité économique.

Ce choc inédit nous conduit, dans l'attente d'y voir plus clair, à nous mettre en retrait jusqu'à la décision du Conseil constitutionnel des cérémonies de vœux et des réunions de travail avec le gouvernement ou ses représentants préfectoraux en régions et dans les départements.

En l'état, cette loi et les conditions de son adoption nous paraissent en effet constituer un changement de nature au regard des précédentes et du projet initial du gouvernement, sans apporter de réponses effectives aux impératifs de maîtrise de l'accueil et de l'intégration. Elle intervient, de plus, dans un contexte de profonde dégradation des conditions d'intervention de nos associations et de l'accès aux droits pour les personnes étrangères et pour l'ensemble des personnes en situation de pauvreté et de précarité dont le nombre s'accroît. Cette dégradation tient non seulement à certaines déclarations et décisions gouvernementales, pour lesquelles nous vous avons régulièrement alertée, mais aussi à des initiatives préfectorales face auxquelles nos associations restent démunies. Tout ceci alors que nos équipes sortent fragilisées de mois de combat face aux effets de la crise sanitaire puis de la hausse des prix. C'est enfin dans les plus grandes difficultés financières que les associations ont terminé l'année 2023 et commencent 2024.

Afin d'éclairer la consultation en cours de nos associations sur les formes de mobilisations complémentaires si elles s'avéraient nécessaires, nous souhaitons connaître à l'issue de l'examen de la loi immigration par le Conseil constitutionnel les intentions du gouvernement concernant les principaux points suivants qui sont déterminants pour notre action collective et le bon usage des financements publics contre une pauvreté qui s'accentue dans le pays :

- En ce qui concerne spécifiquement les personnes étrangères en précarité : le respect effectif de l'inconditionnalité de l'hébergement d'urgence qui veut que toute personne non régularisée ou non reconduite dispose d'une prise en charge adaptée ; l'accès au droit au séjour (premiers titres et renouvellements) par au moins l'application pleine et entière et dans des délais raisonnables des dispositions existantes par l'autorité préfectorale ; l'accès aux soins ;
- La mise en place rapide des mesures et approches recommandées par le livre blanc sur le travail social du Haut Conseil Travail Social (HCTS) pour mettre un terme à une crise de sens et de reconnaissance – une nouvelle fois alimentée par le vote de cette loi - qui affaiblit profondément la capacité du pays à forger sa cohésion sociale ;
- Des mesures de nature à sortir de la crise du logement social, à permettre l'amplification du déploiement du "logement d'abord" et une gestion dans la durée de l'hébergement et de l'accompagnement social ;
- Le déploiement des moyens et approches nécessaires à la liberté et à l'accompagnement des femmes en situation de précarité et singulièrement des femmes seules avec des enfants et de toutes les femmes victimes des violences qui restent profondément ancrées dans la société;
- Une mobilisation des politiques publiques notamment pour l'insertion par l'activité économique en faveur du plein emploi qui tourne le dos aux remises en cause des protections des plus fragiles mais permette au contraire leur accès au travail par une approche sur mesure de la situation de chacun.e en vue d'un plein emploi solidaire et écologique;
- Les moyens financiers dans la durée pour les associations, la libération de leurs énergies des contraintes bureaucratiques, la reconnaissance de leur capacité à innover et le respect de leur autonomie et de leurs expertises dans la conduite d'actions dans tous les domaines de la lutte contre la pauvreté, y compris pour une gestion des SIAO/115 ancrée dans nos régions.

En cette rentrée troublée pour les équipes de professionnels et de bénévoles qui agissent au cœur de la société en dépit de la succession des crises, nos associations ont besoin de ces clarifications pour mener à bien leur mission nationalement et localement, dans le respect de leur nature propre reconnue comme un pilier de notre République depuis la loi de 1901 et dans un partenariat de confiance avec l'Etat aux niveaux national et local.

Veuillez agréer, Monsieur le Premier ministre, nos salutations.

Pascal BRICE Président

P. Brices